

**DIRECTION DES AFFAIRES  
CULTURELLES ET DU  
PATRIMOINE**

Affaire suivie par  
M. OUDJANI Zahir  
Directeur du Théâtre Municipal  
LE COLISÉE  
ZO/ML

☎ : 03.21.69.08.18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230530-2023-181-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2023

**NOMENCLATURE : 08-09**

**DÉCISION RELATIVE À LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA MAISON DE LA JEUNESSE (MJ42) À LA SOCIÉTÉ « ESPACE COMMUNICATION / HORIZON, LE VENDREDI 2 JUIN 2023, AUX FINS D'Y ORGANISER L'ACCUEIL DES ARTISTES ET PERMETTRE UN COCKTAIL DINATOIRE AVEC LES ÉLUS, LES PARTENAIRES ET LES VIP.**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Considérant que la mise à disposition gratuite de la Maison des jeunes (MJ42), le vendredi 2 juin 2023, nécessite la signature d'une convention avec Monsieur Malik DUROY, directeur associé de la Société ESPACE COMMUNICATION / HORIZON.

**Décision N°2023-181**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition gratuite de LA MAISON DES JEUNES (MJ42) entre la Ville de Lens et Monsieur Malik DUROY, Directeur Associé de la Société ESPACE COMMUNICATION / HORIZON sise 21 rue Edouard Herriot – 62400 BÉTHUNE.

**ARTICLE 2 :** La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le **30 MAI 2023**

Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée à la Culture



Hélène CORRE.